

## Le mot du maire

Chers amis,

La pandémie nous avait un peu stoppés dans la publication de nos bulletins, aujourd'hui nous sommes heureux de vous présenter ce nouveau numéro qui relate dans le détail la vie de la commune !

La vie reprend donc son cours et je ne saurais que vous conseiller de vous faire vacciner, pour ceux qui ne le sont pas encore, si nous voulons arriver un jour à vaincre cette pandémie et retrouver une vie sans contrainte.

Nous avons maintenu cet été notre marché gourmand, qui remporte toujours un vif succès. Aux alentours du 15 août, nous avons pu comptabiliser jusqu'à 600 entrées !

Nous en avons profité pour distribuer très largement le bulletin de participation aux travaux de l'église, et je vous encourage tous à en parler au maximum autour de vous, car comme le dit l'adage les petits ruisseaux font les grandes rivières !

Je souhaitais aussi vous informer de l'abandon du projet privé de parc photovoltaïque à Mazerat. Le Préfet a rejeté la demande de permis de construire, nos arguments ont donc fait mouche !

Pas de bulletin sans remerciements. Tout d'abord à Gilles Cozanet qui a été élu à l'unanimité 1<sup>er</sup> adjoint en remplacement d'Eric Tavernier, qui pour des raisons personnelles, a souhaité démissionner de son poste d'adjoint.

Et surtout, surtout, tous mes remerciements au Foyer Rural, à son équipe qui s'épuise à nous faire des frites tout l'été pour notre plus grand plaisir, mais qui en plus, avec les bénévoles, offre à la commune des équipements ludiques pour les enfants qui seront installés très prochainement par nos cantonniers sur l'aire de loisirs.

Cette année, nous retrouverons le déjeuner des anciens ! Celui-ci aura lieu le 28 novembre prochain, réservé aux plus de 60 ans et accessible avec le pass sanitaire.

L'équipe municipale, le personnel communal et moi-même, continuons à être à votre service.

Bonne lecture à tous tous.

D. Duruy

D. Duruy



### Sommaire

Changement de premier adjoint au maire .....	3
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) .....	3
Arbres en bord de route.....	3
Vie quotidienne .....	4
Bien être dans le village.....	5
Information de l'armée de terre.....	5
Pass Culture pour les jeunes dans l'année de leurs 18 ans .....	6
Intervention de l'archiviste départementale.....	6
Restauration de l'église Saint-Etienne .....	9
École .....	10
« Nouvelles » entreprises.....	12
La commune en quelques chiffres .....	13
Le repas des anciens .....	14
Un Auriacois à l'honneur .....	14
Cérémonies commémoratives.....	14
Marchés d'été.....	15
Festival du Périgord Noir .....	15
Le Foyer Rural en images.....	16
L'Oghmac en images .....	18
La Compagnie Oghma .....	19
Foyer Rural : activités et calendrier.....	20
Los papas .....	21
Association Vini Yoga en Périgord.....	21
Lutte contre l'Ambrosie .....	22
Etat Civil .....	23
Services publics de la commune .....	24



## CHANGEMENT DE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Au printemps dernier, à la suite d'un déménagement et compte tenu de son éloignement géographique, Monsieur Eric TAVERNIER a démissionné de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, mais a néanmoins souhaité rester conseiller municipal. Lors de sa séance du 27 mai dernier, le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint et Monsieur Gilles COZANET a été élu.



En sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur COZANET seconde Madame le Maire dans le traitement des affaires courantes, est suppléant au sein de la Communauté de Communes et continue de représenter la commune au sein des différents syndicats (Syndicat d'adduction d'eau potable, Syndicat d'Electrification de la Dordogne, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dordogne, Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts contre l'incendie).

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire. La commune d'Auriac-du-Périgord est donc concernée par ce projet.

Cela va conduire à une réflexion sur les zonages d'urbanisme actuels et sur les besoins recensés en terme de zones constructibles pour les collectivités.

Ainsi, il est important que chaque administré s'assure que le zonage actuellement en vigueur pour les parcelles dont il est propriétaire, correspond à ses besoins ou à ses projets futurs.

Dans l'hypothèse où le zonage nécessiterait une modification, chaque propriétaire est invité à en faire la demande par courrier ou par mail directement à la Mairie, qui transmettra au Président de la Communauté de Communes.

Chaque demande fera l'objet d'une analyse par le comité technique et la commission d'urbanisme qui, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, intégrera la demande au PLUi ou notifiera personnellement son refus au demandeur.

Certains d'entre vous ont déjà déposé des demandes auprès du secrétariat de la mairie et ces dernières ont été transmises au service urbanisme. Pour éviter tout oubli, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie que votre demande a bien été transmise.

## ARBRES EN BORD DE ROUTE

Nous sommes très souvent sollicités pour dégager des arbres tombés sur les voies communales. En plus de la dangerosité qu'engendre la chute de l'arbre sur la voie, il est à chaque fois nécessaire de faire intervenir les cantonniers dans l'urgence pour rétablir la circulation (et cela se produit souvent le week-end ou en fin de journée).

Pour essayer de limiter ces situations, nous vous remercions de bien vouloir surveiller vos arbres et de faire le nécessaire lorsque ces derniers sont morts ou sur le point de tomber.

## PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous rappelons aux professionnels, aux associations et aux loueurs de gîtes qui souhaiteraient continuer à apparaître sur le site internet de la commune ou qui aimeraient simplement y figurer, qu'il est nécessaire de prendre contact avec la mairie et de compléter un formulaire de consentement de publication.

La nouvelle réglementation concernant la protection des données personnelles, nous oblige à recueillir le consentement écrit des personnes concernées avant toute diffusion, et pour celles dont les informations sont déjà en ligne, de régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Le rajeunissement du site internet que nous sommes en train d'effectuer, va nous permettre à terme de respecter ces nouvelles réglementations. Ainsi, dès que celui-ci sera prêt (d'ici la fin de l'année), nous serons obligés de supprimer toutes les informations des gîtes, professionnels et associations qui n'auront pas complété le formulaire de consentement correspondant.

Afin d'éviter cette situation, nous remercions les personnes concernées de se manifester dans les meilleurs délais auprès de la Mairie.

## VIE QUOTIDIENNE

### ➤ TRAVAUX/BRICOLAGE/BRUIT, ce qui est autorisé :

Les travaux de rénovations/bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne (tondeuse, tronçonneuses, etc...) ne peuvent être effectués que :

#### Par des particuliers :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

#### Par des entreprises :

Les jours ouvrables : de 7h00 à 20h00

Les samedis : de 08h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : interdit

### ➤ BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Le brûlage des déchets verts est autorisé selon l'arrêté préfectoral n°24-2017-07-21-001 du **1<sup>er</sup> octobre au 28 février**, après déclaration à la Mairie (au minimum 3 jours avant). Le formulaire de déclaration est à votre disposition à la Mairie ou sur le site internet de la commune.

### ➤ DECHETTERIE :

Nous vous rappelons que l'accès à la nouvelle déchetterie de Thenon (dont l'ouverture est prévue avant la fin de l'année), nécessitera un badge d'accès.

Nous vous invitons à le demander dès maintenant auprès du SMD 3 :

- Par téléphone au 09.71.00.84.24 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Par courrier en remplissant un formulaire papier que vous pourrez vous procurer à la Mairie ou sur le site internet de la commune.

Une fois complété, ce dernier devra être envoyé au SMD3 à l'adresse suivante :

SMD 3 « La Rampinsolle » 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

## BIEN ETRE DANS LE VILLAGE

**Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...**



**C'est à vous de le faire pour lui et par civisme envers nous tous**

Encore beaucoup trop de déjections canines dans le village (ruelles, aires de loisirs, terrain de croquet, etc) !

Merci aux propriétaires de chiens de garantir la propreté du village, des sacs prévus à cet effet, seront installés dans les prochains jours sur l'aire de loisirs.

## INFORMATION DE L'ARMEE DE TERRE

### Recrutement :

Le centre d'enseignement technique de l'armée de terre (CETAT) recrute et forme des jeunes de 16 à 20 ans au métier de militaire dans des filières techniques de la maintenance (BAC pro et mention complémentaire aéronautique et BAC pro maintenance des véhicules de transport routier).

C'est un engagement militaire qui permet d'être nourri, hébergé et formé gratuitement. D'avoir une formation rémunérée (260 à 280€ mensuels), d'avoir 45 jours de congés et une réduction SNCF de 75%.

### Formation :

Par ailleurs, l'armée de terre propose de vous accompagner lors de vos études de BAC à Master, grâce à une allocation spécifique de formation équivalente à une bourse d'études sans contrainte de revenus mais imposable le cas échéant.

L'élève/étudiant bénéficie d'une allocation financière (y compris pour les scolarités en alternance) :

Bac pro/tech 1ère/terminale	3 000€ brut annuel
Bts /Dut 1ère et 2ème année	4 000€ brut annuel
Licence, Bachelor, master.	7 000€ brut annuel
Master/Ingénieur.	10 000€ brut annuel

En contrepartie l'élève / étudiant s'engage à souscrire un engagement avec l'armée de terre dans un domaine professionnel en adéquation avec sa scolarité et son diplôme.

## PASS CULTURE POUR LES JEUNES DANS L'ANNEE DE LEURS 18 ANS

Le ministère de la Culture a créé une plate-forme de services destinée aux jeunes dans l'année de leurs 18 ans, afin de leur faciliter l'accès à la culture. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une somme de 300 € utilisables durant 24 mois pour réserver des sorties culturelles, effectuer des achats (livres, BD, disques, etc), s'abonner à des cours de musique et accéder à des offres numériques (plafonnées à 100€).

Pour cela, il leur suffit de télécharger l'application et de s'inscrire sur le site : <https://pass.culture.fr/>

## INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE DEPARTEMENTALE

Une mission menée par Mme Karine BARDE, archiviste du Centre de Gestion de la Dordogne, a permis d'exhumer, trier et de mettre de l'ordre dans les archives de la commune, dont les plus anciennes datent du début du XIXe siècle et qui pour certaines étaient entassées dans le grenier de l'ancien logement de la mairie.



Ce travail a permis de mettre à jour des documents témoignant de l'histoire de la commune au-delà des traditionnels documents d'état civil, recensements, budgets et comptes rendus des conseils municipaux, voir photos pages suivantes.



**Les archives de la commune sont consultables par tous. Il est cependant demandé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.**

## Liste des enfants de 6 à 13 ans scolarisés, 1882 – 1R1

ARRONDISSEMENT

de Surlat

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

CANTON

de Montignac

COMMUNE d'Auriac

## LISTE NOMINATIVE DES ENFANTS DE 6 A 13 ANS.

(LOI DU 28 MARS 1882.)

ARTICLE 8. — Chaque année, le Maire dresse, d'accord avec la Commission municipale scolaire, la liste de tous les enfants âgés de 6 à 13 ans, et avise les personnes qui ont charge de ces enfants de l'époque de la rentrée des classes. En cas de non déclaration, quinze jours avant l'époque de la rentrée, de la part des parents et autres personnes responsables, il inscrit d'office l'enfant à l'une des écoles publiques et en avertit la personne responsable. Huit jours avant la rentrée des classes, il remet aux directeurs d'écoles publiques et privées la liste des enfants qui doivent suivre leurs écoles. Un double de ces listes est adressé par lui à l'inspecteur primaire.

NOMS.	PRÉNOMS.	DATE DE LA NAISSANCE.	RÉSIDENCE.	MODE D'INSTRUCTION DE L'ENFANT d'après la déclaration des parents ou autres personnes responsables (1).	OBSERVATIONS.
1 <sup>o</sup> GARÇONS.					
Dajouin	Jean	7. 28 Mars 1877	Auriac	école publique d'Auriac	
Dicombe	Joséph	10. 22 Mars 1873	id	id	
Delbos	Charles	22. 27 Mars 1872	id	id	
Lafaurie	Elie	7. 17 Juin 1878	id	école publique d'Auriac	
Houssel	Louis	8. 22 Mars 1874	id	id	
Darmiras	Elie	8. 22 Juin 1876	id	id	
Edouard	Louis	9.	id	id	
Michel	Adolphe	9. 4 Mars 1877	id	id	
Barris	Jean	12. 27 Mars 1872	id	id	
Barris	Jean	19. 26 Mars 1876	id	id	
Parechier	Jean	12. 19 Juin 1872	id	id	
Delalbre	Georges	9. 28 Mars 1877	id	id	
Gourdon	Pierre	9. 14 Juin 1877	id	id	
Vazoumas	Alphonse	1881 Mars 1879	id	id	
Delafes	Arthur	6. 18 Mars 1876	id	école publique d'Auriac	
Baltaille	Jean	14. 1er Mars 1877	id	id	
Houssel	Jean	7. 27 Mars 1877	Auriac	id	
Michel	Joseph	10. 27 Mars 1877	Delalbre	id	
Thellault	Louis	11. 28 Juin 1877	Lacelle	id	
Brun	Paul	11.	id	id	
Chaminade	Jean	11. 3 Juin 1877	Lafage	id	
Demoche	Armand	1881	Auriac	id	

(1) Ecole publique d..... — Ecole libre dirigée par M..... — Dans la famille.

## Etat nominatif de la population d'Auriac en 1866, 1F1

DESIGNATION		NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, ÉTAT ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.						AGE.	OBSERVATIONS.
		PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,						DE FAMILLE.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.					
des quartiers, villages ou hameaux.	des rues dans les chefs- lieux.	des maisons.	des ménages.	des individus.	6	7	8	9 Garçons	10 Mariés.	11 Veuvs.	12 Filles.	13 Mariées.	14 Veuvs.	15	16
				1	Sengouste	Armand	Notaire chef de ménage	1						44 ans	
				2	Vitrygrand	Elie	sa femme					1		31	
			1	3	Sengouste	Clair	sa fille				1			1 an	
				4	Sengouste	Antoine	son fils	1						ans	
				5	Cronche	Marie	servante					1		36 ans	
				6	Lasserre	Jean	Maréchal chef de ménage	1						31	
			2	7	Belard	Alain	sa femme					1		26	
				8	Lasserre	Jean	son père				1			66	
				9	Lasserre	Guillaume	son fils	1						1 an	
				10	Lasserre	Anne	sa fille					1		10 ans	
				11	Lasserre	Emma	sa sœur					1		15	
			23	12	Delbomel	Jean	propriétaire chef de ménage	1						40 ans	
				13	Lac	Catherine	sa femme					1		30	
				14	Delbomel	Jacques	son père				1			68	
				15	Delbomel	Félicité	propriétaire chef de ménage	1						33	
				16	Sanguay	Jeanne	sa femme					1		32	
			4	17	Delbomel	Marie	sa fille					1		5	
				18	Delbomel	François	son fils	1						3	
				19	Delbomel	Jean	son fils	1						8 ans	
				20	Lambert	François	propriétaire chef de ménage	1						53	
				21	Maurice	Anne	sa femme					1		30	
				22	Lambert	Jean	son fils	1						5	
				23	Lambert	Marquise	sa fille					1		2	
				24	Lassaignes	Elie	propriétaire chef de ménage	1						30	
				25	Sellier	Marthe	sa femme					1		23	
				26	Orgine	Jeanne	sa sœur						1	54	
			6	27	Lassaignes	Jeanne	sa fille					1		2	
				28	Lassaignes	Daphine	sa fille					1		9 mois	
				29	Lassaignes	Pierre	son père	1						18	
Totaux de la page.....								7	6	2	8	6	1		

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE

Comme annoncé dans nos précédentes communications, le programme de rénovation générale de l'église Saint-Etienne a été lancé cette année.

La première tranche de travaux concerne la rénovation extérieure de la nef, et comporte 4 domaines d'intervention :

- Maçonnerie générale,
- Charpente et couverture,
- Vitraux,
- Menuiserie.

La consultation des entreprises pour ces différents corps de métier, a été faite du 30 août au 1<sup>er</sup> octobre dernier, et les offres reçues sont actuellement en cours d'analyse.

Les travaux de cette première tranche devraient commencer avant la fin de l'année et dureront approximativement 8 mois.

Le budget prévisionnel de cette tranche a été arrêté à 276 000 € HT (soit 331 200 € TTC) et sera financé à parts égales à hauteur de 69 000 € par la DRAC, la Région, le Département et la Commune.

Pour essayer de minimiser le reste à charge communal, nous avons lancé un appel aux dons en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Nous vous invitons à le faire savoir autour de vous, d'autant que les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour donner, 2 solutions sont proposées :

- Par internet sur le site suivant : [www.fondation-patrimoine.org/77439](http://www.fondation-patrimoine.org/77439)
- Par chèque : à l'ordre de la Fondation, en complétant et en renvoyant un bulletin de don que vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin.



**Plus la somme récoltée sera importante, moins cela pèsera sur les finances de la commune !**

## ÉCOLE

Bienvenue à notre nouvelle directrice, Géraldine VERNON !

Notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) regroupe les 3 communes d'Auriac-du-Périgord, d'Aubas et des Farges.

La commune d'Auriac-du-Périgord continue d'accueillir les CE1-CE2 et les CM1-CM2.

Les effectifs sont relativement stables versus 2020-2021 mais connaissent cependant une légère baisse, en raison de moins d'enfants dans nos communes et de quelques scolarisations hors RPI.

Les effectifs pour cette rentrée 2021 sont les suivants :

A Aubas : 38 élèves

A Auriac-du-Périgord : 35 élèves

Notre RPI se compose donc de 73 élèves au total.

### Le SIVOS :

- Gère le personnel encadrant des deux écoles soit 10 agents territoriaux.
- Prend en charge 90 % des fournitures scolaires des enfants
- Gère les cantines.

D'un point de vue alimentation, le SIVOS cherche à acheter des denrées toujours plus locales et toujours plus bio. N'hésitez pas à lui faire savoir si vous connaissez des producteurs locaux.

Dernièrement le SIVOS a investi dans des outils comme les photocopieurs pour les deux écoles ou encore acheter du matériel performant pour les cantines.

En début d'année prochaine, après le vote du budget par le comité des trois communes membres, le SIVOS souhaiterait investir dans des outils informatiques pour l'enseignement numérique des enfants des deux écoles.

### Le transport scolaire

La région Nouvelle Aquitaine gère les inscriptions concernant le transport scolaire que ce soit pour emprunter le car sur le circuit ou la navette école à école.

La navette école à école est gratuite et permet notamment aux enfants de l'école d'Auriac-du-Périgord d'être véhiculés de l'école d'Auriac, sans structure périscolaire, au centre de Loisirs « Les Mascottes » d'Aubas.

### Les travaux :

Des travaux ont été réalisés à l'école d'Auriac-du-Périgord pour que les enfants évoluent dans un environnement agréable, notamment dans l'isolation de l'école pour essayer de réduire les dépenses énergétiques.

### Le spectacle de fin d'année :

Il a eu lieu le 2 juillet. Les enfants des deux écoles ont réalisé un spectacle de percussion. Ils ont travaillé plusieurs semaines à la réalisation de ce beau spectacle, que les familles ont grandement apprécié.

Ils ont également été accompagnés par une artiste peintre qui leur a fait réaliser plusieurs fresques que vous pouvez voir depuis l'extérieur de la cour. Les œuvres sont exposées sous les préaux de l'école.

Spectacle de fin d'année :



Fresques sous les préaux :



## « NOUVELLES » ENTREPRISES

➤ **Charpente/Couverture/Zinguerie :**

Monsieur Benoît HAZEBROUCQ  
815 route de la Voie Romaine  
24290 Auriac du Périgord  
Tel : 06 71 04 33 36  
Mail : benoithaze@gmail.com

➤ **Plomberie/Electricité/Electricité/Climatisation/Ramonage :**

Entreprise PLOMB ELEC PERIGORD  
Monsieur Adrien CONSTANT  
53 impasse de la Tour de Guet - Jaillieix  
24290 Auriac du Périgord  
Tel : 06 07 41 54 21  
Mail : plomb\_elec\_perigord@yahoo.fr

### RAPPEL :

➤ **Food Truck : de l'Étincelle aux papilles (pizzas)**

Tous les mardis et vendredis soir sur la Place du village  
Tel : 06 32 27 18 79  
Page facebook : « De-létincelle-aux-papilles »

➤ **Salon de coiffure itinérant : Planet'Hair**

Tous les mardis matin sur la Place du village.  
Renseignements et rendez-vous par téléphone au 06 35 35 83 82

➤ **Livraison de pain à domicile :**

Tournée effectuée par la boulangerie de Peyrignac tous les mardis et vendredis matin.  
Renseignements et commandes au préalable directement auprès de la boulangerie  
Tel : 05 53 50 63 39

## LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

Montants prévisionnels TTC

### Programme de restauration de l'Eglise Saint-Etienne :

340 000 €



Réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche consacrée à la restauration extérieure de la nef  
(Voir détails page 9)

### Ecole :

52 321 €



- Participation 2021 au SIVOS : 48 922 €
- Travaux d'électricité : 2 826 €
  - Installation d'une nouvelle alarme incendie,*
  - Regroupement des câbles électriques dans une armoire spécifique*
  - Remplacement d'un bloc de sécurité*
- Subvention Coopérative Scolaire : 300 €
- Isolation des combles (*reste à charge après subvention*) : 264 €

### Travaux de voirie 2021 :

35 000 €



Revêtement et réparations ponctuelles sur diverses voies :

- Route du Puy : du porche jusqu'au raccord du dernier revêtement (longueur environ 700 m)
- Chemin du Chanabal : Empierrement et revêtement jusqu'à la nouvelle maison
- Vialot Route de la voie romaine : De l'impasse d'Arles jusqu'à la fin de la route de la voie romaine
- Route de La Boutade – Porcher : Réparations ponctuelles et réfection d'une traversée d'aqueduc

### Autres dépenses :

24 278 €



- Remboursement annuel auprès du Syndicat Intercommunal d'Actions Sociales (SIAS) de Montignac : 7 350 €
- Acquisition d'une voiture utilitaire : 6 999 €
- Subventions aux associations : 2 900 €
- Achat d'un double lampadaire solaire pour l'aire de loisirs : 2 726 €
- Amélioration de l'acoustique de la salle de réunion de la mairie : 1 343 €
- Intervention de l'archiviste départemental : 1 080 €
- Abattage d'un arbre sur un chemin de randonnée : 1 080 €
- Frais de géomètre (recherche des limites entre une voie communale et une propriété privée) : 800 €

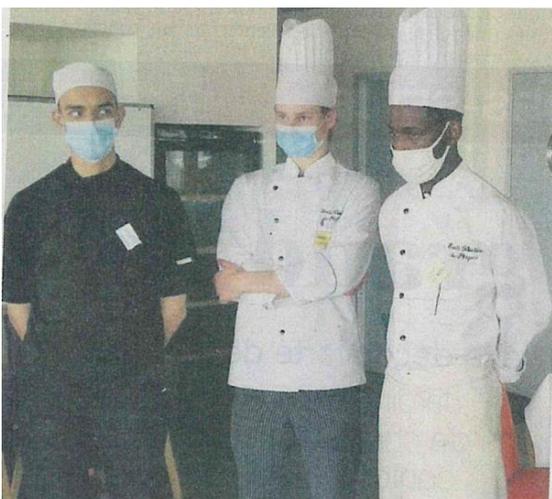
## LE REPAS DES ANCIENS



La pandémie ne nous permettant pas d'organiser notre traditionnel repas des anciens, nous avons donc organisé en janvier dernier, pour ceux qui s'étaient inscrits, une distribution de paniers repas qui étaient à retirer à la salle des fêtes.

Cette année, celui-ci aura bien lieu le **Dimanche 28 novembre prochain**, dans la salle de la cantine de l'école. Une information municipale vous permettant de vous inscrire, vous sera distribuée dans les prochaines semaines.

## UN AURIACOIS A L'HONNEUR



Toutes nos félicitations à Fabio Oliveira (à gauche), jeune apprenti cuisinier Auriacois, élève à l'école hôtelière du Périgord de la Chambre de commerce et d'industrie, qui a été récompensé au printemps dernier, par une médaille d'argent départementale, à l'issue d'une épreuve de 5 heures consacrée à la cuisine froide.

## CEREMONIES COMMEMORATIVES

30 mars et 18 juin



## MARCHES D'ETE



Malgré le contexte sanitaire nos marchés ont une nouvelle fois remporté un vrai succès.

Avec le contrôle du pass sanitaire à l'entrée, nous avons comptabilisé au meilleur de la saison plus de 600 entrées !



## FESTIVAL DU PERIGORD NOIR

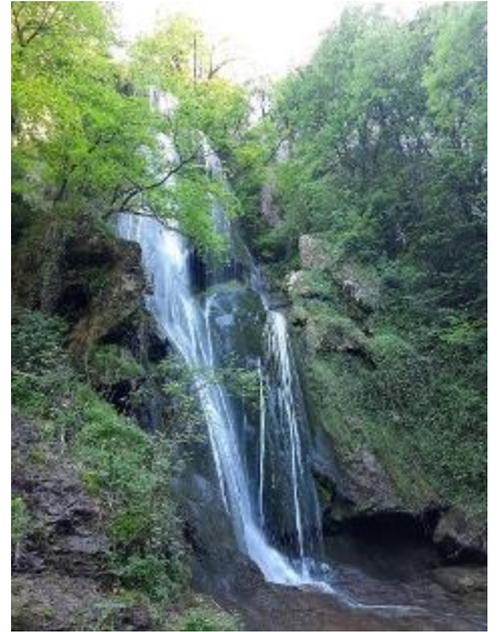


Concert du Festival du Périgord Noir  
dans l'église le 3 août 2021

Eugénie LEFEBVRE, soprano,  
Airs de Strozzi, Monteverdi, Frescobaldi.

## LE FOYER RURAL EN IMAGES

### Randonnée à Autoire



### et à Montvalent





**Randonnée aux Eyzies**



## L'OGHMAC EN IMAGES



## LA COMPAGNIE OGHMA

### Un Oghmac fervent

Les longs mois passés à attendre la réouverture des théâtres tout au long de notre saison 2020-2021 nous ont permis d'élaborer et de peaufiner plus que jamais nos spectacles pour un festival autour du thème des Frondes et raconter ainsi l'histoire des révoltes des mots, des idées ou des armes contre un pouvoir absolu.

C'est bien entendu sur la place de la Laurence que nous avons ouvert les hostilités avec *Un Vent de Fronde* le 26 juillet. Un nouveau spectacle élaboré à partir des Mazarinades, pamphlets publiés un peu partout en France de 1648 à 1653 qui décriaient la politique du Cardinal Mazarin, alors premier ministre du bébé roi Louis XIV. Des textes souvent drôles, étonnants et dont l'actualité en a surpris plus d'un. Le spectacle se termine notamment par une *Plainte des Comédiens*, qui déplorent la fermeture des théâtres depuis plus d'un an. Beaucoup ont cru que nous l'avions écrit pour l'occasion (le texte date de 1649)! C'est un peu un spectacle des Monty Python, mais écrit par quelqu'un de très sérieux comme Montaigne.

En dépit d'un temps menaçant et de la mise en place récente du Pass sanitaire contrôlé à l'entrée, vous étiez nombreux à nous suivre pour cette ouverture fervente. La joie de se retrouver pour faire et voir du théâtre ensemble était palpable. Cette énergie a porté les comédiens pour les pousser au meilleur et ils ont fait des étincelles! Merci pour l'accueil réservé à cette première!

Le spectacle a été créé avec le soutien de la Bibliothèque Mazarine à Paris, la plus ancienne bibliothèque publique de France, fondée en 1643 — par le Cardinal Mazarin. Il y sera donné en janvier pour une représentation exceptionnelle, au milieu des meubles mêmes du Cardinal!

L'Oghmac a fait deux autres escales dans notre beau village, pour l'atelier de théâtre baroque que nous avons pu reprendre (la situation de l'été dernier ne l'avait pas permis alors), masqués cette année. C'est *Le Discours de la Servitude volontaire* de La Boétie qui a été étudié par la vingtaine de participants.

Puis la Grange de Beaupuy a accueilli une répétition publique de *Cléopâtre captive*, un évènement gratuit pour se glisser dans les coulisses d'un spectacle à la veille d'une représentation. L'occasion de découvrir des secrets de fabrication qui ont beaucoup plu.

Et bien entendu, pendant tout le festival, notre photographe en résidence, Achile Bird, a exposé ses plus beaux clichés en salle du conseil. Vingt photos choisies parmi les milliers qu'il a faites pendant ses huit mois de travail à nos côtés, dont nous vous proposons quelques-unes pour accompagner ce texte, toutes prises à Auriac, pendant le festival ou pendant ses répétitions à Beaupuy. Achile est un jeune comédien et photographe du Nord du Département, qui vit aujourd'hui à Bordeaux.

La nouvelle saison qui commence est la quinzième de la Compagnie, un sacré anniversaire et une sacrée saison! De nombreux spectacles feront le tour de la France et nous aurons la joie de faire en mai la première de notre prochain Molière, *La Jalousie du Barbouillé*, à l'**Institut de France** qui est le siège des cinq Académies (Française, des Beaux-Arts, des Inscriptions et Belles-lettres, des Sciences et des Sciences morales). Un sacré soutien d'une institution qui vient reconnaître notre travail. On est très émus.

L'année prochaine, le festival aura lieu du **1<sup>er</sup> au 8 août**, autour de Molière qui fêtera ses 400 ans!

Si vous souhaitez héberger un artiste pendant ce 8<sup>e</sup> festival à venir, faites-le nous savoir en écrivant à Charles à [charles@compagnieoghma.com](mailto:charles@compagnieoghma.com) — ou en l'appelant au 06.25.04.51.16.

En échange, on vous invitera à tous les spectacles !

## FOYER RURAL : ACTIVITES ET CALENDRIER

Malgré toutes les contraintes liées à la COVID, le Foyer Rural a continué d'assurer une partie de ses activités jusqu'en juin : cours de gymnastique en visio, randonnées, croquet.

Avec l'assouplissement de la réglementation, les animations estivales ont eu lieu normalement : vente de frites et de boissons sur les marchés du jeudi, vide-grenier, randonnées d'été, croquet.

Un grand merci aux bénévoles et petites mains qui rendent tout cela possible (Danièle, Sylvie, Marinette, Charlie, Enzo, Eric, Cathy, Sébastien, Jean Claude, Laurence, Joël, Jocelyne, Tanguy) ainsi qu'à ceux qui passent le jeudi nous acheter une barquette de frites ou une boisson.

C'est grâce aux gains générés l'été que le Foyer Rural peut réaliser ses projets :

- En 2021 : achat d'un nouveau filet de tennis et de jeux pour les enfants qui seront installés prochainement derrière la salle des fêtes.
- En 2020 et 2021 : bien que les cours n'aient pas eu lieu, les intervenants rémunérés ont continué de l'être.
- Les années précédentes : réfection du terrain de croquet, achat d'une partie des tatamis de la salle des fêtes qui servent aux cours de gymnastique proposés par le Foyer mais aussi aux enfants de l'école qui s'y rendent régulièrement ou à d'autres associations.
- Et depuis très longtemps, le Foyer Rural est un partenaire de l'école qui participe au financement du Noël des enfants, des sorties et voyages scolaires.

Avec la rentrée les activités reprennent :

### **PATCHWORK**

*Roselyne CHEVILLARD*

05 53 51 86 13

*Jocelyne COTTÉ*

05 53 50 89 97

Le vendredi de 14 à 17h

Salle du conseil de la mairie

Pass sanitaire nécessaire

### **AQUARELLE**

*Sophie FORGET*

06 85 15 44 88

Deux mardis par mois de 17h30 à 19h

Salle informatique à l'école d'Auriac

Pass sanitaire nécessaire

### **APPROCHE DE L'ART CONTEMPORAIN**

*Éric SOLÉ*

06 83 56 50 96

Deux mercredis par mois de 18h à 19h30

Salle informatique à l'école d'Auriac

Pass sanitaire nécessaire

### **GYMNASTIQUE**

*Laurence ESTINES*

06 31 44 62 94

Le lundi de 18h à 19h

Salle à l'étage de la salle des fêtes. Pass sanitaire nécessaire

**AURIAC JACQUOU CROQUET CLUB***Jean Claude GRILLIÈRES*

06 80 84 42 55

**RANDONNEE PEDESTRE***Laurence ESTINES*

06 31 44 62 94

**A venir...**

- Dans le cadre du **mois du Lébéro**, nous accueillerons à la salle des fêtes **Mercredi 10 novembre, 20h30**  
Anne-Gaëlle DUVOCHEL pour « Blanche Neige règle ses comptes »  
Renseignement et réservation sur le site : <https://www.contesduleberou.com/>
- **TELETHON 2021**  
Il devrait avoir lieu les **4 et 5 décembre**. Nous espérons pouvoir vous proposer au moins une initiation au croquet et la randonnée du dimanche matin.

**Le Foyer Rural a un nouveau site Internet. N'hésitez pas à le consulter !**

**<https://www.foyrural-auriacdupericord.fr>**

**LOS PAPAS**

Los Papas « Rugby loisir » continue les entrainements.

Ils ont lieu tous les jeudis à 19h45.

Les amateurs sont les bienvenus pour venir jouer ou simplement pour venir les soutenir !

**ASSOCIATION VINI YOGA EN PERIGORD**

Nadège DUPUY, professeur de yoga, vous propose des cours collectifs tous les vendredis matin de 10h à 12h dans la salle des fêtes (à l'étage). Pass sanitaire nécessaire.

Tarifs : 10 € / séance ou 120 € / trimestre

Renseignements et inscription :

Téléphone : 07 61 04 96 75

Mail : [nadge@viniyogaperigord.com](mailto:nadge@viniyogaperigord.com)

## LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

### Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images : (a), (c), (d) [www.ambrosie.info.fr](http://www.ambrosie.info.fr); (b) CBNSA

### Pourquoi lutter contre cette espèce ?

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol.



### Que faire si j'en vois ?

- | Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- | Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- | Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

 [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

 L'application mobile **Signalement-ambrosie**

 email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

 téléphone : **0 972 376 888**



## ETAT CIVIL

### Naissances

- Le 22 octobre 2020 LOSCO Carmen « Route de Chantegrel »  
 Le 18 décembre 2020 : JOULAIN Melchior « Route de Chantegrel »  
 Le 20 mars 2021 : SAUVANET Kélyo « Impasse d'Arles »  
 Le 17 juillet 2021 : ROMAIN Ruben « Route de Chantegrel »  
 Le 11 août 2021 : PHILIPPON André « Route de Montignac »



### Mariages

24 juillet 2021 :  
 Bruna BALULA & Maçel OCKA

17 août 2021 :  
 Yuelin CUI & Pierre-Henri BOISSAVY

11 septembre 2021 :  
 Coralie BARTHALON & Ludovic WITTIER



### Décès

LAFUE Léopold « Le Vignal »	27 octobre 2020
CHAMBONNET Jean-Yves « Le Claud »	4 février 2021
COUDERC Henriette « Le Defeyx »	11 mars 2021
NORMAND Josiane « Chantegrel »	03 août 2021

## SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

### Mairie

La mairie vous accueille :

- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 14h à 18h

Tel : 05 53 51 86 14

Courriel : [mairie-auriac-du-perigord@wanadoo.fr](mailto:mairie-auriac-du-perigord@wanadoo.fr)

Site : <http://auriac-du-perigord.fr>

En dehors des heures d'ouverture, Mme le Maire peut être jointe au 06.07.86.88.81

### Poste

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

### Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

### SIVOS (RPI Aubas-Auriac-Les Farges)

Le secrétariat est ouvert :

- Mardi de 8h à 12h
- Mercredi de 8h30 à 12h45  
1 sem. / 2 14h à 18h15
- Jeudi de 8h à 12h

Tel : 05 53 50 94 18

Courriel : [sivos-aal@orange.fr](mailto:sivos-aal@orange.fr)

### Déchetterie de Thenon

Mairie de Thenon

Tel : 05 53 06 88 10

Courriel : [mairie.thenon@wanadoo.fr](mailto:mairie.thenon@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- |            |              |                |
|------------|--------------|----------------|
| • Lundi    | <b>FERMÉ</b> | 14h- 17h30     |
| • Mardi    | 9h - 12h     | 14h- 17h30     |
| • Mercredi | 9h - 12h     | 14h- 17h30     |
| • Jeudi    | -            | <b>FERMÉ</b> - |
| • Vendredi | 9h - 12h     | 14h- 17h 30    |
| • Samedi   | 9h - 12h     | <b>FERMÉ</b>   |